

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 mars 2025

Présidente de séance : Mme Anne GALLO-KERLEAU

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mme Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA),

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA),

Membres excusés : Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden-donne pouvoir à Anne GALLO-KERLEAU), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon- donne pouvoir à Cécile de COCKBORNE), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes-donne pouvoir à Noëlle CHENOT),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet : RENVA délibération 4 : Budget supplémentaire 2025

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération précédente portant l'affectation du résultat 2024, un budget supplémentaire de l'exercice 2025 est proposé au Conseil d'Administration.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
001	solde d'exécution de la section d'invest	14 860,60	021 16641	virement à l'investissement	13 753,71
				emprunt	1 106,89
	totaux	14 860,60		totaux	14 860,60
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
<i>chap+articles</i>			<i>chap+articles</i>		
023	virement à l'investissement	13 753,71	002	Résultat de fonctionnement reporté	13 753,71
	totaux	13 753,71		totaux	13 753,71

après inscriptions des crédits complémentaires les budgets de la RENVA s'équilibrent à

budget investissement : $360\,200 + 14\,860.60 = 374\,860.60$ €

budget fonctionnement : $1\,720\,820 + 13\,753.71 = 1\,734\,573.71$ €

si vous êtes d'accord, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le budget supplémentaire précité,
- autoriser le directeur à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette présente délibération

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

3

Le quorum constaté, le Conseil d'administration délibère et :

- approuve le budget supplémentaire
- donne tout pouvoir au directeur pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Anne GALLO-KERLEAU



La présidente de la R.E.N.V.A

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 056-801932468-20250318-DEL4_CA_250318-DE